



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Commission de gestion

Rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil

25 observations adressées au Conseil d'État pour améliorer l'action de l'État et les prestations à la population

En ce début de législature, la Commission de gestion (COGES) dans une nouvelle composition a exercé la surveillance sur un gouvernement renouvelé et des départements remaniés. Au travers de 25 observations, la COGES souligne notamment les efforts à accomplir en termes de durabilité. Elle questionne les ressources à disposition pour mener à bien les missions de l'État et rappelle l'importance d'un accès aisé aux prestations de l'État sur l'ensemble du territoire.

Les impératifs environnementaux et climatiques nécessitent des efforts et une approche transversale et proactive de tous les acteurs étatiques pour réorienter les politiques publiques afin d'intégrer les questions environnementales et la durabilité. Afficher des ambitions, par exemple au travers du Plan climat, ne suffit pas, encore faut-il les concrétiser. Il importe, notamment d'accroître les efforts en matière de durabilité du bâti de l'État de Vaud ou encore d'accélérer les processus pour la réalisation de parcs éoliens. La COGES souligne que la réalisation des missions du Plan climat demande des ressources humaines pérennes.

L'adéquation de la dotation en personnel est questionnée chaque année, dans chaque domaine, et l'exercice 2022 ne fait pas exception. La COGES s'inquiète de la pénurie d'informaticiennes et informaticiens, mais aussi de la rémunération des personnes siégeant au sein des commissions de subventionnement dans le domaine culturel.

L'accessibilité aux prestations par la population, sur l'ensemble du territoire, préoccupe également la COGES qui met en évidence l'importance du maintien des antennes étatiques décentralisées, comme celle de la préfecture du Nord vaudois à la Vallée de Joux ou le besoin de centres à dispositif éducatif, pédagogique et thérapeutique pour les enfants à besoins particuliers, hors des zones urbaines.

Enfin, la coordination et la transmission d'informations entre les diverses entités de l'État sont aussi des points d'attention récurrent de la COGES. Cette année, cette préoccupation s'exprime particulièrement concernant la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire qui relève de trois départements. Cette complexité pourrait nuire à l'efficacité des politiques publiques dans le domaine. En matière de santé publique, relevons aussi les efforts nécessaires pour endiguer la surprescription médicamenteuse.

Le Conseil d'État a jusqu'à la fin du mois de mai pour répondre aux observations. Les réponses seront ensuite discutées et votées par le Parlement avant fin juin 2023.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 24 avril 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Monique Ryf, présidente de la COGES

TÉLÉCHARGEMENTS